

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf mai à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Lilian COGNIARD, Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS, Eric MOULA, Laurent SCHNEIDER et Philippe SEUBE, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **PROCEDE** au tirage au sort en public de 12 noms d'après les listes électorales les communes suivantes : Bussy le Château, Courtisols, Cuperly, La Cheppe, La Croix en Champagne, Poix, Saint Remy sur Bussy, Somme-Vesle et Tilloy-et-Bellay pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés en vue de la constitution des jurys d'assises pour l'année 2016.
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « jeunes » du 13 mai 2015
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances d'août 2015
- **FIXE** le tarif de la semaine de camping à Sainte Menehould du 5 au 8 août 2014 à 65 € par personne
- **DECIDE** de fixer un droit d'inscription au Local des Jeunes de 5 €
- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver les termes d'une convention pour la mise à disposition de Melle PARUITTE Cécile, animatrice territoriale au bénéfice de l'association Familles Rurales pour l'organisation du centre de loisirs du 6 juillet au 01 août 2015.
- Les modalités financières de cette mise à disposition sont les suivantes : L'Association Familles Rurales de Courtisols remboursera à la Commune de Courtisols le montant du salaire brut, des congés payés et des charges patronales de Mademoiselle PARUITTE Cécile pour la durée du centre ainsi que 6 journées de préparation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.
- **ALLOUE** à l'Association Familles Rurales une subvention de 4.414,84 € pour l'organisation du Centre de loisirs sans hébergement qui se déroulera du 6 au 31 juillet 2015 pour les enfants de 4 à 16 ans.
Les fonds seront pris à l'article 6574 du Budget Primitif 2015.
- **DECIDE** d'attribuer à l'ASC Danse une subvention forfaitaire de 500 € pour le 30ème anniversaire de l'association et de mettre à disposition à titre gratuit, exceptionnellement cette année, la salle Robert Chaboudé pour le gala.
Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget 2015.
- **DECIDE** de procéder au retrait de la délibération n°86 du 21 octobre 2014 concernant la cession à titre gratuit à la Communauté de communes de Suipe et Vesle d'une portion de 16 m² du chemin rural des Ouches de Cheppe, situé le long de la zone industrielle, à son extrémité côté RD3.
- **ACCEPTE** des chèques pour un montant total de 3.118,29 €.
- précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2015

Le Maire

Hubert ARROUART